

**Extrait du registre des Délibérations du 18 avril 2017  
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

**Séance du 18 avril 2017**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 8

En exercice : 8

Présents : 6

Votants : 7

Date de convocation : 12 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le 18 avril 2017 le Conseil Municipal, dûment convoqué le 12 avril 2017, s'est réuni à 14h30 heures au lieu habituel des séances sous la présidence d'André BALANDREAU, Maire.

Présents : André BALANDREAU ; Yan BERNARD ; Angélique BOUDOU ; Olivier BARLET ; Jean-Louis LIOTAUD ; Marylène DELMARRE

Excusé : Agnès PETIT ; Laurence BERGER (pouvoir à André BALANDREAU),

**Registre des Délibérations :**

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer sous la présidence d'André BALANDREAU, Maire.

<b>Tarif emplacement &amp; Tarif électricité pour le marché des producteurs</b>	<b>Délibération n°2017-19a</b>
---	--------------------------------

Le Maire donne lecture de la proposition de garder la même tarification qu'en 2016 pour le marché des producteurs. Le marché a lieu du 15 mai au 30 octobre 2017 (la foire a lieu le 5 novembre) : tarif de base : 1 € le mètre linéaire par marché, électricité : 2 € les trois heures.

Mois	Nbre de lundis	2 mètres	3 mètres	4 mètres	2 mètres avec électricité	3 mètres avec électricité
Mai	3	6 €	9 €	12 €	12€	15 €
Juin	4	8 €	12 €	16 €	16 €	20 €
Juillet	5	10 €	15 €	20 €	20 €	25 €
Août	4	8 €	12 €	16 €	16 €	20 €
Septembre	4	8 €	12 €	16 €	16 €	20 €
Octobre	5	10 €	15 €	20 €	20 €	25 €
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>50 €</b>	<b>75 €</b>	<b>100 €</b>	<b>100 €</b>	<b>125 €</b>
<b>Forfait saison</b>	<b>20</b>	<b>40 €</b>	<b>60 €</b>	<b>80 €</b>	<b>80 €</b>	<b>100 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**VOTE** la tarification proposée et **AUTORISE** le Maire à émettre des titres de recettes

**Extrait du registre des Délibérations du 18 avril 2017**  
**Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

<b>Fiscalité locale : vote des taux des 4 taxes locales</b>	<b>Délibération n°2017-20b</b>
---	--------------------------------

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B septies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Les impôts varient en fonction de la base chaque année et la commune aurait besoin d'argent pour mener à bien ses nombreux chantiers, toutefois le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour ne pas charger davantage le budget des ménages qui vont être confrontés à une augmentation du prix de l'eau assainie et celui des propriétaires qui devront s'acquitter de la participation forfaitaire à l'assainissement collectif et du coût des travaux d'accès au réseau.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**Décide** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016 et de les reconduire à l'identique sur 2017 soit :

- Taxe d'habitation = 17.01 %
- Foncier bâti = 11.05 %
- Foncier non bâti = 60.31 %
- CFE = 23.38 %

*Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.*

**Charge** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

<b>Convention d'utilisation de la salle des associations</b>	<b>Délibération n°2017-21c</b>
--	--------------------------------

Le Maire donne lecture du projet de convention d'utilisation de la salle des associations négocié avec l'association des « PIlanthropes ». Une version valable pour toutes les associations sera travaillée sur cette base.

Pour les associations extérieures, le tarif de location pratiqué pour la salle précédente s'appliquera, éventuellement aménagé.

Le conseil adopte à l'unanimité la convention d'utilisation de la salle des associations.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, André BALANDREAU

**Extrait du registre des Délibérations du 18 avril 2017  
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

**Procès-verbal du Conseil Municipal  
du Mardi 18 avril 2017 à 14h30**

**Compte-rendu du Conseil Municipal**

**Convention d'utilisation de la salle des associations -délibération**

Le Maire donne lecture du projet de convention d'utilisation de la salle des associations négocié avec l'association des Philanthropes (cf. annexe).

Yan Bernard insiste sur le fait que l'apport de la municipalité (eau/électricité) devrait être valorisé par des chiffres, mais il est difficile de par les branchements de le séparer des consommations globales de la commune.

Une version valable pour toutes les associations sera travaillée sur cette base.  
Pour les associations extérieures, le tarif de location pratiqué pour la salle précédente s'appliquera, éventuellement aménagé.

Le conseil adopte à l'unanimité la convention d'utilisation de la salle des associations.

**Tarif marché producteurs : délibération**

Le Maire donne lecture des tarifs appliqués l'année précédente et propose de les conserver inchangés (cf. annexe).

Le conseil adopte à l'unanimité cette proposition.

**Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 - délibération**

Le Maire donne lecture des taux 2016 et propose de ne pas augmenter la pression fiscale, les habitants ayant déjà à charge la participation forfaitaire à l'assainissement collectif.

Le conseil adopte à l'unanimité cette proposition.

**Questions diverses**

Arrivée de Laurence Berger

**Fleurissement du village**

Le groupe de travail issu de la commission voirie s'est réuni et a fait tout le tour du village pour lister les besoins.

Le mur de la place de la Lauze devrait être crépi pour permettre son fleurissement.

Un devis a été demandé à la Coopérative agricole pour un achat de terreau.

La réalisation du fleurissement se fera après les travaux d'étanchéité de la Grande rue, donc courant mai.

**Jardin de curé, proche de l'Eglise**

**Extrait du registre des Délibérations du 18 avril 2017  
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

De la terre sera amenée pour l'aménager.

**Travaux dans la Grande rue**

Entre le 15 et la fin mai, la Grande rue sera coupée pour les travaux d'étanchéité de la rue (pose d'une couche de résine qui comporte un long temps de séchage). Les pots de fleurs et plantes actuels seront à remiser sous l'espace Guibert et sous la Halle.

**Réunion de village**

Ayant dû être reportée pour des questions de disponibilité, elle est fixée à 10 h 30 le samedi 10 juin.

**Buvette interassociative au marché producteurs**

Vu le succès de l'année dernière et l'animation correspondante, elle sera reconduite cette année.

**Extrait du registre des Délibérations du 18 avril 2017  
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

**Feuille d'émargement**

SEANCE DU MARDI 18 AVRIL 2017 A 14 H 30

<b>Numérotation</b>	<b>Objet des délibérations</b>
2017-19	Tarif emplacement et tarif électricité pour le marché des producteurs
2017-20	Fiscalité Locale vote Des Taux Des 4 Taxes Locales
2017-21	Convention d'utilisation de la salle des associations

Les Conseillers :

	<i>André BALANDREAU</i>	<i>Olivier BARLET</i>
<i>Laurence BERGER (pouvoir André BALANDREAU)</i>	<i>Yan BERNARD</i>	<i>Angélique BOUDOU</i>
<i>Agnès PETIT</i>	<i>Marylène DELMARRE</i>	<i>Jean-Louis LIOTAUD</i>